

Monsieur le Recteur,

Ce CTPA est convoqué pour faire le bilan de la rentrée 2009 et déjà amorcer la préparation de celle de 2010. Le dogme budgétaire pèse lourdement sur ces deux questions. Je m'en tiendrai ici aux annonces du budget 2010. Avec 59,6 milliards d'euros, le budget de l'Éducation nationale augmente de 1,6%. Cette hausse est réduite à néant par les contributions supplémentaires, notamment celle pour les pensions (+2%). C'est donc bien à une baisse du budget de l'éducation nationale qu'on assiste. Alors que la loi Carle met en place une « parité » de traitement entre l'enseignement public et privé, le budget fait la part belle à ce dernier. Chaque année, il revendique 20% de toutes les créations d'emplois. En revanche, dans le projet de loi de finances 2010, alors que 14 600 postes sont supprimés dans le public, l'enseignement privé ne connaît que 1400 suppressions, soit deux fois moins que le principe affiché. Dans le premier comme dans le second degré, nous pouvons déjà malheureusement affirmer que les conditions de travail des élèves et de leurs enseignants vont continuer à se dégrader.

Dans ce contexte, la réforme du lycée se borne désormais à quelques mesures partielles. Le président de la République a livré, dans son discours du 13 octobre, un portrait du lycée et détaillé quelques pistes. Il a dénoncé les dérives de l'élitisme, la hiérarchie des séries, le cloisonnement des filières, les inégalités sociales et culturelles. L'attente était forte. Elle aura été pourtant, malgré la véhémence des formules, déçue. Certaines de ces mesures, comme la fluidification des parcours lycéens ou les rapprochements avec l'enseignement supérieur, sont positives ; d'autres, comme l'aide individualisée ou l'orientation vont se heurter à l'insuffisance des moyens humains. Toutes buteront sur les réalités budgétaires, les déficits de formation continue, les pressions associées de tous les conservatismes. L'UNSA Education s'engagera avec détermination dans toutes les concertations pour faire avancer ses propositions au service des élèves et des personnels.

Par ailleurs, dans un récent rapport concernant la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle, l'Inspection Générale pointe un certain nombre de dysfonctionnements allant jusqu'à formuler des "alertes" à l'intention du Ministère. Les mots utilisés sont forts, à la mesure des inquiétudes que nous partageons générées par la mise en œuvre précipitée de la réforme. La nouvelle organisation des enseignements publiée trop tardivement n'a pu permettre aux équipes de s'approprier les nouveaux dispositifs, particulièrement l'accompagnement personnalisé qui se met en place (ou pas d'ailleurs) de façon très chaotique.

Concernant l'aide individualisée dans le premier degré, notre fédération, tient à rappeler, Monsieur le recteur, que nous sommes opposés à un cadrage horaire -à priori- des projets des conseils de maîtres. Notre syndicat le SE-UNSA l'a redit lors de la



Déclaration Ctpa du 20/10/2009 page 2

réunion du comité de suivi national sur l'accord 108 heures. Nous vous demandons davantage de souplesse : c'est une question de confiance et de respect du professionnalisme des équipes enseignantes. Nous tenons aussi à bien marquer la distinction entre aide spécialisée et aide individualisée : les 60h ne peuvent en aucune manière se substituer à l'intervention des Rased qui sont indispensables pour traiter la grande difficulté scolaire.

Enfin, sur le point du régime indemnitaire et l'instauration de la PFR, nous reformulons les plus fortes réserves sur une politique académique très éloignée des dispositions ministérielles. Cela ne risque pas faciliter la lisibilité pour les collègues concernés et les discussions futures sur la mise en œuvre définitive de la PFR.

Pour la délégation UNSA Education,
Yannick LAVESQUE
Secrétaire régional

UNSA ÉDUCATION Aquitaine

33bis rue de Carros • 33074 BORDEAUX CEDEX

Tél. : 05.57.59.00.38 • Fax : 05.57.59.00.39

www.unsa-education.org • aquitaine@unsa-education.org

*l'éducation,
notre terrain d'action*